

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2011

L'An Deux Mille Onze, le trente juin à vingt heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2011

PRESENTS: GINGREAU F. GIRET A. GAUTHIER P. OUDRY S. MORIN Y. DIGUET E. BERNARD P. MERCERON A. BILLY J. HAY P. GARNIER C.

ABSENTS EXCUSES : TAILLEFAIT C. MAIRÉ E. LECOMTE JP.

En présence de Mme Isabelle LEROUX de l'Atelier Paul ARENE et M. Jocelyn FUSEAU, Architecte Paysagiste.

Monsieur Jérôme BILLY a été élu secrétaire de séance.

1. Etude du lotissement

Le règlement est étudié point par point :

- les acheteurs de parcelles financeront les plantations et les planteront
- la possibilité de construction d'annexes est portée de 20 m² à 25 m²
- absence de toitures terrasses. La pente ne concerne que les toitures traditionnelles.
- la réalisation d'une clôture est subordonnée au dépôt d'une déclaration préalable si ce n'est pas indiqué au permis de construire. Le grillage pourra être gris ou vert. Augmentation de la hauteur du portail.

Le cahier des charges sera étudié pour la prochaine réunion. Il faudra valider le règlement écrit et graphique.

La remise des documents aura lieu à la mi- juillet pour le dépôt du permis d'aménager (semaine du 18 au 22 juillet 2011). Il faudra tout de même élucider le problème des 3 mètres à l'égout.

Questions diverses :

1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA CREATION DE L'ECOQUARTIER, ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT ET LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la création de l'éco-quartier qui serait d'un montant de 7622 € et présente le plan de financement suivant :

Coût du projet :	- Viabilisation, voirie et réseaux divers	407 544.00 € HT
	Dont 1 ^{ère} tranche	100 000.00 € HT
	- Espaces verts	<u>69 538.40 € HT</u>
		477 082.40 € HT
Recettes :	- subvention réserve parlementaire	
	Affectée à la 1 ^{ère} tranche	7622.00 €
	- emprunt	<u>469 460.40 €</u>
		477 082.40 €

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour décider du lancement de l'opération « Création d'un éco-quartier », pour demander la subvention auprès de la réserve parlementaire et accepter le plan de financement proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide de réaliser ce projet, de demander la subvention auprès de la réserve parlementaire et d'accepter le plan de financement proposé ci-dessus. Le solde de la subvention sera demandé après réalisation de la première tranche, les derniers travaux pouvant intervenir dans un délai assez long après le début de l'opération.

Le Conseil Municipal, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

2. AVENANTS N°1 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE LA GARDERIE CM20110630-0001

Monsieur le Maire présente différents avenants concernant la garderie périscolaire :

- Lot n°1 Entreprise TALON-GUILLOTEAU	+ 1 368.27 € HT
- Lot n°2 Entreprise BILLY CHARPENTE	- 464.12 € HT
- Lot n°3 Entreprise CLOCHARD	- 11.00 € HT
- Lot n°4 Entreprise HERVO ALU	- 457.60 € HT
- Lot n°5 Entreprise MOTARD	+ 2589.39 € HT
- Lot n°6 Entreprise BILLY MENUISERIE	+ 1 402.62 € HT
- Lot n°8 Entreprise BLANCHARD	- 381.20 € HT
- Lot n°9 Entreprise AUGER	- 164.55 € HT
- Lot n°10 Entreprise AUGER	+ 1 006.35 € HT
- Lot n°11 Entreprise AUGER	+ 294.60 € HT
- Lot n°12 Entreprise SGTP RACAUD et RAOUL	- 2 179.45 € HT
<u>TOTAL</u>	<u>+ 3 003.31 € HT</u>

Le surcoût est de 3 003.31 € soit 0.87 % sur la totalité des travaux. (voir annexes jointes)

Monsieur le Maire propose de passer au vote pour approuver ces différents avenants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, accepte ces différents avenants et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes nécessaires à cette opération.

3. Station d'épuration :

Des roseaux seront mis, ce qui va permettre de solutionner les problèmes.

Séance levée à 23 h 15 min

Le secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,